

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 30 juin 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 24 juin 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 76

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine VICTOR
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur José ALMEIDA	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Laurence FAVIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Céline TONOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Géraldine CHEDOZ suppléante de M. Jean-Claude GIRARD	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline RENAUD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Bruno DAVID	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Léo LACHAMBRE	
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI	
	Monsieur Samuel LONCHAMPT	

Membres absents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Bruno DAVID
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Compte administratif 2020 - Budget principal et budgets annexes

Conformément à l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales, également applicable aux établissements publics de coopération intercommunale, « *l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif [...]. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice* ». L'article L.5217-10-10 du code général des collectivités territoriales dispose par ailleurs que « *[le] président du conseil de la métropole présente annuellement le compte administratif au conseil de la métropole (...). Le compte administratif est adopté par le conseil de la métropole* ».

À titre d'information, tous budgets agrégés, hors reprise des résultats antérieurs non affectés, et après élimination des flux réciproques entre budget principal et budgets annexes, le compte administratif 2020 [CA] s'établit aux montants suivants (*montants exprimés en euros - €*) :

Budget principal et budgets annexes consolidés	Budget total 2020	Réalisé 2020	% réalisé / Budget total	A reporter	Taux d'engagement
Dépenses réelles de fonctionnement	265 859 688,65	240 648 165,42	90,52%	0,00	90,52%
Recettes réelles de fonctionnement	290 930 961,36	296 402 656,53	101,88%	0,00	101,88%
Dépenses réelles d'investissement	146 850 190,18	79 016 731,87	53,81%	10 204 305,06	60,76%
Recettes réelles d'investissement	90 088 008,62	73 774 084,16	81,89%	0,00	81,89%

Outre les maquettes budgétaires du compte administratif 2020 du budget principal et de chacun des budgets annexes de Dijon Métropole, **sont annexés à la présente délibération** :

- **le rapport de présentation du compte administratif 2020** de Dijon Métropole, document budgétaire retraçant les mouvements de dépenses et de recettes réalisés, et arrêtant les résultats comptables de l'exercice.

- **un document présentant de manière pédagogique et plus détaillée les principaux équilibres du compte administratif pour 2020**. Il est également précisé que cette annexe constitue « *une présentation retraçant les informations financières essentielles* », en conformité avec l'obligation légale introduite par l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), qui figure à l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5217-10-10 et L. 1612-12 ;

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2020 ;

Vu le document de présentation pédagogique et détaille un document présentant de manière pédagogique et plus détaillée les principaux équilibres du compte administratif pour 2020 ;

Vu les maquettes budgétaires, ci-annexées, pour le budget principal et chacun des budgets annexes ;

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'ensemble de la comptabilité principale et de chacun des budgets annexes pour l'exercice 2020 ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du budget principal à la somme de 7 493 455,75 € en dépenses ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du budget annexe de la décharge de produits inertes (DPI) et des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) à la somme de 36 823,28 € en dépenses ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du budget annexe des transports publics urbains à la somme de 1 448 702,53 € en dépenses ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du budget annexe du crématorium à la somme de 904 333,51 € en dépenses ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du budget annexe du groupe turbo-alternateur à la somme de 114 751,80 € en dépenses ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du budget annexe de l'eau potable à la somme de 165 210,50 € en dépenses ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du budget annexe de l'assainissement à la somme de 42 027,69 € en dépenses ;
- **d'acter** l'absence de restes à réaliser au budget annexe des parkings en ouvrage ;
- **d'approuver** le bilan des acquisitions et cessions réalisées pour l'année 2020 par Dijon Métropole, ainsi que le bilan des acquisitions et cessions réalisées pour l'année 2020 par la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), ci-annexés (en application de l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales);
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération

SCRUTIN POUR : 75

ABSTENTION : 8

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 7 PROCURATION(S)